

**PROCÈS-VERBAL DE LA 85^e SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DES ÎLES**

**TENUE LE 8 AVRIL 2014 À 19 H
AU CENTRE RÉCRÉATIF DE L'ÉTANG-DU-NORD**

<u>PRÉSENCES :</u>	M. Gaston Bourque	Président
	M. Élie Chevrier	Vice-président
	M ^{me} Yvette Fortier	Secrétaire-directrice générale
	M. Jérôme Aucoin	Administrateur
	M ^{me} Lauraine Bourque	Administratrice
	M ^{me} Helena Burke	Administratrice
	M. Mario Cormier	Administrateur
	M ^{me} Julie Decoste	Administratrice
	M. Mark Joncas	Administrateur
	M ^{me} Nancy Leblanc	Administratrice
	M ^{me} Marie-Josée Noël	Administratrice
	M. Francis Simard	Administrateur
	M. Damien Turbide	Administrateur

**PERSONNES
INVITÉES :**

M^{me} France Painchaud Vérificatrice Corbeil, Boudreau
& ass.

**ABSENCES
MOTIVÉES :**

M^{me} France Arseneau Administratrice
D^r Marcel Couture Administrateur
M. Robert Deraspe Administrateur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, M. Gaston Bourque, vérifie les présences, constate le quorum, et ouvre la séance à 19 h 5.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 85^e séance ordinaire du conseil d'administration du CSSS des Îles du 8 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1924



1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 84^e séance ordinaire du 11 mars 2014

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DOSSIERS — INFORMATION

4. Agrément (suivi)
5. Mesures du plan de redressement (suivi)

DOSSIERS – DÉCISION

6. Présentation et adoption du rapport financier annuel-fonds santé et sécurité au travail (SST)
7. Bâtiment Villa Plaisance
8. Changement de statut de médecins
9. Nomination de médecins

AUTRES SUJETS :

10. Adhésion au projet de territoire Bâtir ensemble l'avenir - Horizon 2025
- 11.

Période de questions réservée au public

(Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

12. Prochaine séance
13. Levée de la séance



3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 84^E SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 84^e séance ordinaire du conseil d'administration du CSSS des Îles tenue le 11 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1925

Le suivi

9. ADHÉSION AU PROJET DE TERRITOIRE BÂTIR ENSEMBLE L'AVENIR-HORIZON 2025 :

M^{me} Fortier, directrice générale, invite les membres à se prononcer sur le projet de territoire Bâtir ensemble l'Avenir-Horizon 2025. Après discussions, ce sujet sera traité au point 10 pour adoption.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DOSSIERS-INFORMATION

4. AGRÉMENT (SUIVI)

La directrice générale informe les membres que M^{me} Denise Landry, conseillère en mesures urgences et gestion de risques, est absente pour une période de trois (3) mois. Une demande a été faite auprès d'Agrément Canada afin de retarder la visite prévue en juin, mais c'est peu probable. Entretemps, une personne viendra prendre la relève du 22 avril jusqu'au début juin. Aussi, la visite d'Agrément Québec prévue pour le CHSLD est annulée.

5. MESURES DU PLAN DE REDRESSEMENT (SUIVI)

M^{me} Fortier nous informe que les objectifs sur la mesure du stationnement atteindront la cible d'économie prévue. Les représentants syndicaux sont présentement en réunion avec leurs membres pour finaliser les modalités de paiement.

Nous avons reçu de l'Agence, un montant de 169 000 \$ ainsi que d'autres remboursements pour le soutien à l'équilibre budgétaire. Ce qui vient réduire notre déficit prévu pour 2013-2014 à 1 729 000 \$ au lieu de 1 995 000 \$.

DOSSIERS-DÉCISION

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL-FONDS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

M^{me} France Painchaud présente le Rapport financier annuel du Fonds de santé et sécurité au travail au 11 janvier 2014.

Les différentes parties du rapport sont passées en revue. Les résultats pour l'exercice sont un déficit des charges sur les revenus de 24 160 \$. M^{me} Painchaud répond aux questions des membres.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte le « Rapport financier annuel – Fonds de santé et sécurité au travail au 11 janvier 2014 », et mandate madame Yvette Fortier, secrétaire, et monsieur Gaston Bourque, président, pour signer le Bilan attestant l'approbation du Rapport financier annuel.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1926

7. BÂTIMENT VILLA PLAISANCE

Le bâtiment Villa Plaisance est non habité depuis près de 2 ans. Son entretien annuel coûte environ 50 000 \$. Le CSSS des Îles n'a pas besoin de ce bâtiment. Nous devons donc le rendre excédentaire à notre parc immobilier.

CONSIDÉRANT QUE le CSSS des Îles n'a pas besoin de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et la direction des services financiers ont évalué le dossier;

CONSIDÉRANT QUE c'est la façon de faire dans le cadre de gestion du parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence Gaspésie-Les Îles s'est commis à analyser avec le CSSS, le projet Villa Plaisance, sa faisabilité du projet, donc elle ne procédera pas au niveau du Ministère pour l'offrir à d'autres intéressés avant la décision sur le projet Villa Plaisance.

EN CONSÉQUENCE sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte de rendre excédentaire le bâtiment Villa Plaisance qui est situé au 596, chemin Principal à Cap-aux-Meules, appartenant au parc immobilier du CSSS des Îles.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1927

8. CHANGEMENT DE STATUT DE MÉDECINS

Considérant la recommandation du comité d'examen des titres;

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte les privilèges de membre associé à la D^{re} Christine Paquet, dans le département de médecine générale, pour une pratique à l'hospitalisation, pour une période de 2 ans.

En plus des obligations décrites aux règlements du CMDP, le CECMDP recommande les obligations suivantes :

- Une possibilité de 2 semaines d'hospitalisation (14 jours) par trimestre (selon les disponibilités et engagements des membres actifs);
- Une offre de disponibilités au département de médecine générale (afin de confectionner la liste de garde) de 180 jours par année avec une répartition de 45 jours par trimestre;
- Une offre de disponibilités proportionnelle à l'offre de service pour les horaires défavorables : nuits, fin de semaine, fériés, la période des fêtes et du 1er juillet au 31 août.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1928

Considérant la recommandation du comité d'examen des titres;

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte les privilèges de membre associé à la D^{re} Aline Landry, dans le département de médecine générale, pour une pratique à l'hospitalisation, pour une période de 2 ans.

En plus des obligations décrites aux règlements du CMDP, le CECMDP recommande les obligations suivantes :

- Une possibilité de 2 semaines d'hospitalisation (14 jours) par trimestre (selon les disponibilités et engagements des membres actifs);
- Une offre de disponibilités au département de médecine générale (afin de confectionner la liste de garde) de 180 jours par année avec une répartition de 45 jours par trimestre;
- Une offre de disponibilités proportionnelle à l'offre de service pour les horaires défavorables : nuits, fin de semaine, fériés, la période des fêtes et du 1er juillet au 31 août.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1929

Considérant la recommandation du comité d'examen des titres;

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte les privilèges de membre associé à la D^{re} Mylène Déraspe, dans le département de médecine générale, pour une pratique à l'hospitalisation, pour une période de 2 ans.

En plus des obligations décrites aux règlements du CMDP, le CECMDP recommande les obligations suivantes :

- Une possibilité de 2 semaines d'hospitalisation (14 jours) par trimestre (selon les disponibilités et engagements des membres actifs);

- Une offre de disponibilités au département de médecine générale (afin de confectionner la liste de garde) de 180 jours par année avec une répartition de 45 jours par trimestre;
- Une offre de disponibilités proportionnelle à l'offre de service pour les horaires défavorables : nuits, fin de semaine, fériés, la période des fêtes et du 1er juillet au 31 août.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1930

9. NOMINATION DE MÉDECINS

Considérant la recommandation du comité d'examen des titres;

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte la nomination de la **D^{re} CYR, Christine (113-078)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel privilèges en pédiatrie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1931

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte la nomination de la **D^{re} MARTIN, Élise (186-450)**, à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel privilèges en pédiatrie, à condition de recevoir la demande de référence du Collège des médecins. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1932

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte la nomination du **D^r DUMAS, François (194-358)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel privilèges en pédiatrie, à condition de recevoir la demande de référence du Collège des médecins. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1933

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte la nomination de la **D^{re} COMEAU, Émilie (R16979)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel privilèges en obstétrique,

urgence, hospitalisation, suivi de clientèle et soins de longue durée. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1934

AUTRES SUJETS

10. ADHÉSION AU PROJET DE TERRITOIRE BÂTIR ENSEMBLE L'AVENIR-HORIZON 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a entrepris, en mai 2013, une démarche visant l'élaboration d'une planification stratégique nommée « Projet de territoire/Horizon 2022 » ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les organisations et les institutions ont été parties prenantes à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption dudit document, qu'il a convenu de reporter, en raison de l'ampleur du projet, l'horizon de réalisation à 2025 et d'inviter les partenaires à se joindre à la mise en œuvre de cette planification ;

CONSIDÉRANT QUE les orientations, les objectifs ainsi que les actions identifiées au projet de territoire correspondent à notre vision de développement et à nos propres objectifs de planification ;

EN CONSÉQUENCE Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles confirme son adhésion au projet de territoire Bâtir ensemble l'avenir – Horizon 2025.

Que l'organisme s'associe à la démarche de mise en œuvre et confirme son engagement à l'égard des actions dont il est ciblé comme porteur ou partenaire.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2014-04-1935

11.

Période de questions réservée au public

Aucune question du public.

12. PROCHAINE SÉANCE

La séance ordinaire du 20 mai est annulée. La prochaine séance se tiendra le 17 juin prochain.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2014-04-1936

Gaston Bourque
Président du conseil

Yvette Fortier
Secrétaire du conseil